



14ème législature

Question N° : 74379	De Mme Danielle Auroi (Écologiste - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > arts et spectacles	Tête d'analyse > musique	Analyse > scènes de musiques actuelles. dotations.
Question publiée au JO le : 24/02/2015 Réponse publiée au JO le : 14/04/2015 page : 2844		

Texte de la question

Mme Danielle Auroi appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les scènes de musiques actuelles. Malgré la volonté des pouvoirs publics de promouvoir une politique ambitieuse pour les musiques actuelles, la dotation nouvelle apportée au plan SMAC pour l'année 2015 est relativement faible : 120 000 euros. Pour rappel, en 2010, avait été fixé l'objectif de soutenir, *a minima*, une SMAC par département à hauteur d'une valeur-plancher de 75 000 euros. Le plan pluriannuel est bien en-deçà de ce qui était initialement prévu si bien que le bilan de la politique publique de soutien aux SMAC est pour le moins contrasté. Dans le contexte économique actuel, marqué par la hausse de la fiscalité sur la billetterie, la faible fréquentation dans les salles petites et moyennes, la baisse de la dotation globale de fonctionnement allouée aux collectivités territoriales, qui impacte le financement des projets culturels sur les territoires, il est essentiel de préserver les SMAC, acteurs essentiels qui participent à la diversité culturelle en soutenant des artistes en développement et de jeunes talents. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de donner davantage d'envergure au plan de soutien SMAC pour les prochaines années et, par cet intermédiaire, assurer leur créativité sur le territoire.

Texte de la réponse

Le soutien au secteur des musiques actuelles fait l'objet d'un engagement ministériel depuis 2011 et s'est traduit de façon multiple, ne se résumant pas au seul « Plan SMAC ». Au total, 25,5 M€ sont consacrés par le ministère de la culture et de la communication au soutien en fonctionnement du secteur des musiques actuelles, tant dans le domaine du spectacle vivant que de la musique enregistrée. Depuis 2011, plus de 2 M€ auront été déployés au sein du réseau des SMAC, permettant ainsi de consolider la participation de l'État au fonctionnement de ces structures. L'État y consacre aujourd'hui près de 10 M€. Le ministère de la culture et de la communication a, par ailleurs, soutenu également la construction de nouveaux équipements entrés dans le label, tels Le Tetris au Havre, Paloma à Nîmes, ou encore La Cordonnerie à Romans et La Belle Électrique qui vient d'ouvrir à Grenoble pour un total de 4,08 M€. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication soutient les fédérations nationales, les réseaux et dispositifs d'insertion des jeunes artistes, les équipes artistiques (3,5 M€), l'export de la musique française, les centres de ressources et les nombreux festivals sur le territoire national. L'ensemble est complété par l'action de régulation et de redistribution assurée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), établissement public, dont le plafond de perception de la taxe sur les spectacles a été relevé à 30 M€ en 2015, permettant un développement des activités grâce à la vitalité du secteur. Enfin, la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés cultures » a été signée et ce dispositif innovant permettra l'emploi direct d'artistes dans les cafés, premier échelon de leur diffusion, grâce aux moyens que l'État et les collectivités

territoriales lui consacreront.